



Information importante aux habitants et aux utilisateurs de la route de la Claie-aux-Moines

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'entretien périodique des routes et des canalisations, la Commune de Lutry va engager des travaux pour remplacer le collecteur des eaux claires, la conduite d'eau potable ainsi que l'enrobé bitumineux (goudron) sur un tronçon de la route de la Claie-aux-Moines.

Ces travaux débuteront le **lundi 19 août 2024** pour une durée de trois mois. Ils seront exécutés en deux étapes distinctes. Les durées prévues sont indicatives et peuvent varier en fonction des conditions météorologiques. Une déviation routière sera installée (voir au verso).

Étape 1 (durée 3 mois), travaux de fouilles exécutés en plusieurs tronçons.

Pendant cette période la route sera interdite à la circulation. Mais avec la plus grande prudence et en prenant garde aux ouvriers et engins de chantier, les riverains (nos 237, 239, 256 et 262) pourront accéder chez eux, soit par le nord soit par le sud, en fonction de l'avancement des travaux.

Étape 2 (durée 2 jours et 2 nuits), travaux finaux de pose du tapis bitumineux (en fin de chantier).

Pendant cette période, **aucun véhicule ne pourra circuler** dans la zone de chantier, mais le transit à pied sera toujours possible. La date exacte sera choisie en fonction des conditions météorologiques et vous sera communiquée ultérieurement.

M. Guex, du Service des Travaux se tient à votre disposition au 021 796 21 80 pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Conscients des nuisances que ces importantes restrictions de circulation vont provoquer, nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et vous prions de bien vouloir respecter la signalisation mise en place, afin de pouvoir garantir la sécurité des usagers et du personnel de chantier.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Commune de Lutry
Service des Travaux et Domaines

Lutry, le 30 juillet 2024

Déviation
dès le 19 août 2024 pour une durée de 3 mois

